

NOUVEAUTÉ CONCERNANT LE CERTIFICAT MEDICAL

A partir de cette année, l'obligation de présenter un certificat médical lors de la demande de licence sera exigée **tous les 3 ans**. Les deux années suivant la délivrance d'une licence accompagnée d'un certificat médical, le licencié devra remplir un **questionnaire de santé** et donner au club **une attestation**, en lieu et place de fournir un certificat médical. Cette mesure concerne uniquement les licenciés à la Fédération qui ont conservé leur licence sans année d'interruption.

- **Procédure pour les nouveaux licenciés :**

Il convient de fournir un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport ou d'une discipline gymnique avec la mention « en compétition » pour ceux qui sont concernés.

- **Procédure pour les licenciés 2016/2017 qui renouvellent leur licence au club :**

Remplissez le questionnaire de santé joint dans le dossier.

- Si vous avez répondu « Non » à l'ensemble des questions, il suffit de remplir et présenter **l'attestation** jointe également au dossier.
- Si vous avez répondu « Oui » à une des questions, il est **impératif de présenter un nouveau certificat médical**.

Remarque : Pour faciliter les procédures et savoir à quel moment un nouveau certificat médical devra être établi, merci de conserver une copie de votre dernier certificat médical.

Questionnaire de santé

Qui est concerné ?

Le licencié qui demande à la FFG le renouvellement de sa licence.

Quand l'utiliser ?

Le questionnaire est à utiliser **pendant les deux saisons** qui suivent celle pour laquelle un certificat médical a été délivré.

Exemple	Saison 2016/2017	Certificat médical
	Saison 2017/2018	Questionnaire + Attestation
	Saison 2018/2019	Questionnaire + Attestation
	Saison 2019/2020	Certificat médical

Répondez aux questions suivantes par oui ou par non

Durant les douze derniers mois :	OUI	NON
① Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une crise cardiaque ou inexplicée ?		
② Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?		
③ Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?		
④ Avez-vous eu une perte de connaissance ?		
⑤ Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?		
⑥ Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?		
A ce jour :		
⑦ Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc.) survenu durant les 12 derniers mois ?		
⑧ Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?		
⑨ Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?		

Attention :

- Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié ou de son représentant légal s'il est mineur.
- Si vous avez répondu **NON** à toutes les questions :
⇒ Attestation ci-après à fournir à votre club, pour les saisons concernées – Pas de certificat médical.
- Si vous avez répondu **OUI** à une ou plusieurs questions :
⇒ Le certificat médical est obligatoire pour l'obtention d'une licence.

Attestation

(Pour les majeurs)

Je soussigné :

Nom : Prénom :

Licence N° Club :

Atteste avoir renseigné le questionnaire de santé préalablement à ma demande de licence à la FFG pour la saison/.....

Atteste avoir répondu NON à toutes les questions.

Fait à le/...../.....

Signature

Attestation

(Pour les mineurs)

Je soussigné :

Nom : Prénom :

Représentant légal de l'enfant :

Licence N° Club :

Atteste avoir renseigné le questionnaire de santé préalablement à sa demande de licence à la FFG pour la saison/.....

Atteste avoir répondu NON à toutes les questions.

Fait à le/...../.....

Signature